



MONSIEUR HERVE DIEULEFES
MAIRE DE SAINT JUST
2 AVENUE GABRIEL PERI
34400 SAINT JUST

A Montpellier, le 25 novembre 2008

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de vos relations avec M Alain Turcan, Directeur d'Etablissement de Lunel, vous avez réitéré votre souhait d'offrir à vos administrés la possibilité de bénéficier d'un distributeur automatique de billets.

La Banque Postale définit la politique d'implantation des distributeurs de billets, au regard du potentiel prévisionnel (nombre de retraits possibles). Compte tenu du nombre de sites (bureaux de poste) restant à implanter dans le département, le potentiel évalué n'apparaît pas comme prioritaire pour rentabiliser une implantation, dans l'immédiat, sur votre commune.

Au regard de ces éléments, je ne peux répondre favorablement à ce jour à votre demande. En revanche, je prends note de votre souhait pour l'inscrire au recensement des années futures que je ne manquerai pas d'adresser à la Banque Postale.

Vous remerciant de l'intérêt que vous portez à la présence postale sur votre commune, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Philippe CLEMENT

Directeur de l'Enseigne La Poste de l'Hérault.